

## Commission permanente du Comité du massif des Alpes Réunion du 30/05/2022 en Matheysine (38)

### RESOLUTION N°1

#### Déclinaison alpine des suites des Etats Généraux de la Transition du Tourisme en Montagne

Vu la tenue des Etats Généraux de la Transition du Tourisme en Montagne (EGTTM), les 23 et 24 septembre 2021 simultanément en présentiel, à Thyez et dans une trentaine de vallées alpines et d'autres massifs français, et en ligne, inscrits dans le cadre de la présidence française 2020-2021 de la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA)

Vu le protocole d'application de la Convention alpine de 1991 dans le domaine du tourisme visant « *un développement durable de l'espace alpin par un tourisme respectueux de l'environnement grâce à des mesures spécifiques et à des recommandations qui tiennent compte des intérêts de la population locale et des touristes* » et vu les orientations de la déclaration de 2016 des ministres de la Convention alpine sur l'économie durable dans les Alpes, en particulier celles encourageant « *tous les acteurs concernés à développer de nouvelles offres touristiques durables* »,

Vu la SUERA, en particulier ses orientations du *Manifeste* de 2020 des Etats et des Régions en faveur d'une région alpine durable et résiliente soutenant « *la transition vers un tourisme durable toutes saisons, [...] un tourisme durable qui soit climatiquement neutre et résilient, respectueux de l'environnement et des paysages, qui contribue à la qualité de vie des résidents locaux et qui soit diversifié tout au long de l'année, notamment en assurant une gestion durable des grands événements sportifs, la qualité des emplois saisonniers, le maintien et le développement d'une offre touristique abordable, le développement d'activités de plein air respectueuses de l'environnement, et la valorisation des ressources territoriales telles que l'agritourisme* »,

Vu le Schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif des Alpes (SIMA), en particulier ses orientations au chapitre II.A visant à « *renforcer et maîtriser les activités touristiques* » dans le sens d'un « *tourisme durable* »

Vu le programme « Espaces valléens » d'accompagnement des territoires alpins dans leurs diversification et transition écologique touristiques, cofinancé par trois générations de Conventions interrégionales du massif des Alpes conclues entre l'Etat et les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Considérant les impacts concomitants et croissants des crises climatique, environnementale et sanitaire sur le tourisme en montagne alpine ces dernières années,

Considérant l'intérêt de la démarche des EGTTM tant dans leur gouvernance fédératrice et inclusive que dans leur traduction collective et territoriale,

Considérant la volonté partagée des acteurs de la montagne, institutionnels, socioprofessionnels et associatifs, de poursuivre cette démarche et les pistes envisagées à cet effet,

La Commission Permanente

FAIT sienne les conclusions des EGTTM affirmées dans la déclaration commune.

SALUE les pistes de suites envisagées et DECIDE de les décliner dans le massif des Alpes.

CONFIE aux commissions et groupes de travail thématiques du Comité de massif des Alpes le soin d'effectuer les restitutions appropriées des EGTTM et de s'en nourrir dans leur prochains travaux pluriannuels et les feuilles de route dont ils se sont dotés.

CONFIE spécifiquement au groupe de travail sur le tourisme le rôle de suivi transversal, au sein du Comité de massif des Alpes, sur les suites données aux EGTTM et lui DEMANDE de formuler des propositions sur les articulations et complémentarités à mettre en œuvre entre les différentes initiatives en faveur de la transition sur le massif alpin, aux échelles territoriale, de massif et européenne.

APPELLE les territoires lauréats du programme des Espaces valléens à s'engager pleinement dans la dynamique des EGTTM, d'une part en organisant leurs restitutions appropriées, tout particulièrement des ateliers territoriaux correspondant, et d'autre part à traduire en acte les enseignements des EGTTM en matière de participation des habitants et de cap donnée à la transition écologique du tourisme au de-là de sa diversification.

APPELLE l'Etat et les collectivités territoriales à prendre en compte les conclusions des EGTTM dans les choix d'investissement en matière touristique dans le massif alpin.

La Présidente de la commission permanente  
du Comité de massif des Alpes

*Vice-présidente du conseil régional Provence  
Alpes-Côte d'azur en charge du Plan  
Montagne et des Affaires européennes*



Chantal EYMEOUD

Le Vice-Président de la commission permanente  
du comité de massif des Alpes,

*Conseiller régional Auvergne Rhône-Alpes  
délégué aux espaces valléens*



Fabrice PANNEKOUCKE